



## Santé



3M™ Peltor™ OraTac, la solution communicante qui protège les oreilles tout en restant à l'écoute de son environnement

ailleurs, chaque formation se termine par un questionnaire auquel le salarié doit au moins atteindre un score de 80 % pour obtenir un diplôme de

confirmation de suivi. Cela permet de s'assurer de la bonne compréhension du contenu de la formation. Enfin, avec cet outil, les responsables peuvent valider le suivi et la compréhension du plan de formation de leurs équipes. Rappelons, par ailleurs, que 3M a développé un programme en 3 étapes clés : le Plan de Conservation de l'Audition. Son objectif est d'accompagner les responsables de la gestion du risque auditif et les utilisateurs à mesurer les niveaux de bruit, à choisir les solutions de protection adaptées et à tester leur efficacité.

Pour en savoir plus sur les Services et Solutions de Protection Auditive : [http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr\\_FR/OccSafety/Home/Products\\_for/HearingProtection/](http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr_FR/OccSafety/Home/Products_for/HearingProtection/)

## SUISSE : trop de décibels pour les clients de discothèques

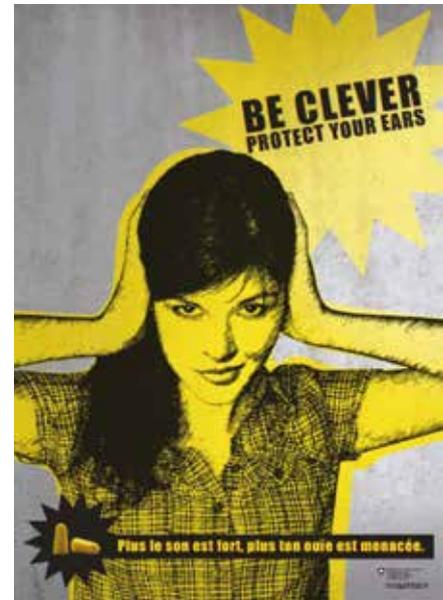
*Comme la Suva\* et l'Office fédéral de la santé publique OFSP le montrent avec une chanson produite à l'occasion de la Journée internationale contre le bruit du 24 avril, en Suisse, la qualité de la musique n'est pas une question de volume. Selon une récente enquête, le public apprécie aussi la musique diffusée à un niveau sonore modéré.*

Qu'il s'agisse du carnaval, d'un concert ou d'une discothèque, les situations impliquant une charge sonore excessive sont nombreuses. Une enquête représentative menée au sein de la population par l'Institut de recherche gfs. bern sur mandat de l'OFSP montre que la majorité des spectateurs n'apprécie pas un volume élevé. Plus de 60 % des clients de discothèques trouvent que la musique y est trop forte. Et 40 % des jeunes de 15 à 25 ans souhaitent un volume moins élevé. Seule une faible minorité de 1 % demande à ce que l'on monte le son. « Ces résultats confirment

en grande partie les précédentes enquêtes de la Suva », indique Beat Hohmann, chef du secteur physique de la Suva. « Ce n'est donc pas la majorité des clients qui demande un volume plus élevé ».

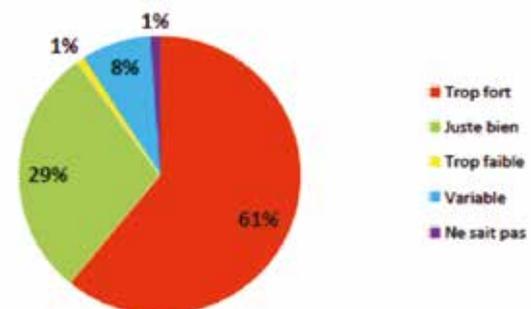
### Protection antibruit trop peu connue

Moins de 39 % des personnes qui fréquentent les discothèques savent que ces dernières sont tenues de remettre gratuitement des bouchons d'oreille à leur clients. C'est trop peu, car en Suisse, comme le révèle l'enquête, une personne sur huit



souffre d'un acouphène depuis plus de douze mois. Les moins de 40 ans en attribuent avant tout la cause au volume excessif de la musique qu'ils écoutent. Dans les concerts, 64 % des spectateurs savent que des protecteurs d'ouïe doivent être remis au public. « Il s'agit le plus souvent de tampons auriculaires en mousse peu adaptés à l'écoute musicale », précise Beat Hohmann. Il est donc réjouissant de savoir qu'il existe maintenant aussi des tampons auriculaires en plastique prémoulés qui déforment beaucoup moins le son de la musique. « Mais le mieux est encore de réduire le volume de quelques décibels, c'est-à-dire à

### Comment le volume sonore est-il ressenti dans les discothèques?



Office fédéral de la santé publique (OFSP). Fortes expositions sonores chez les jeunes, lésions auditives chez les aînés. Bulletin OFSP 2013; n°. 17.



un niveau supportable sans tampons auriculaires », conclut Beat Hohmann.

### Un groupe fribourgeois gagne le concours

Le groupe romand « The Armonist » trouve lui aussi que la qualité de la musique n'est pas une question de volume. Ces Fribourgeois ont remporté le concours organisé par l'OFSP et la Suva qui récompensent la meilleure chanson incitant à « protéger ses oreilles contre le bruit et la musique forte ». Le groupe « The Armonist » bénéficiera d'un enregistrement professionnel du titre « 120 décibels » qui est sorti le 24 avril 2013, date de la Journée internationale contre le bruit. « Nous voulons montrer qu'un groupe de rock peut aussi être à la hauteur

à moins de 100 décibels », explique Fanny, la chanteuse. Le producteur, Many Maurer, ancien membre de Krokus, acquiesce. « Les musiciens ont besoin d'une bonne ouïe et doivent prendre soin de la préserver ».

**\*La Suva exerce son activité depuis 1918 et emploie près de 3100 personnes au siège de Lucerne, dans ses 18 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 118 000 entreprises, soit 1,9 million d'actifs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles.**

Plus d'informations sur : [www.suva.ch/sifflement](http://www.suva.ch/sifflement) et <http://www.bag.admin.ch/son>

## VIENT DE PARAÎTRE

# LE BRUIT : Passeport santé

Pour éviter les désagréments entraînés par la perte de l'audition il faut savoir la prévenir.



La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) publie un guide sur les risques sanitaires liés au bruit dans le cadre du travail. Mot d'ordre : prévenir la perte d'audition en adoptant les bons réflexes. Le livret de 12 pages décrit l'appareil auditif et son fonctionnement, informe sur les dangers d'une exposition au bruit (intensité, durée, fréquences) et ses conséquences sur la santé, ainsi que les moyens de prévention.

La mutuelle rappelle que médecin du travail et conseiller en prévention sont les interlocuteurs clés pour apprécier le risque et trouver les moyens de protection adaptés : éducation du bruit à la source et éventuellement protection individuelle...

Le guide est téléchargeable sur le site de la MSA : [http://referencessante-securite.msa.fr/files/SST/SST\\_1364374750909\\_8470\\_PASSEPORT\\_BRUIT.pdf](http://referencessante-securite.msa.fr/files/SST/SST_1364374750909_8470_PASSEPORT_BRUIT.pdf)